

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1.

Feuille du département du Rhône.

Les Lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

SOMMAIRE.

Nouvelles étrangères. Importantes nouvelles d'Italie. Messine. — Naples. — Ancône. — Autriche. Réponse du ministre aux Hongrois. L'armée Autrichienne et l'armée Italienne. — Espagne. — Allemagne. Les votes de l'Assemblée. — Prusse. Triste situation de Berlin. — Nouvelles de Paris. Les représentants en mission. Les divers candidatures. Déclaration du citoyen Cabet relativement aux femmes. — Assemblée nationale. Suite de la discussion du projet de Constitution. Grande interpellation sur les représentants à envoyer dans les départements. — Nouvelles locales. Triste mort d'un avocat. Un malheur dans la rue Bonneveau. — Suffrages universel. — Les détenus de Vincennes.

Affaires d'Italie.

On lit dans le journal *Gazette del Popolo*, l'article suivant :

Comme vous le savez, le célèbre Mazzini, qui fut un des premiers à s'inscrire parmi les soldats de Garibaldi, fut aussi un des premiers à s'enfuir et à se réfugier chez M. Ciani, à Lugano. Ces derniers jours, y est aussi arrivé le comte Dandolo, jeune homme plein de bravoure, qui a témoigné une grande valeur dans la guerre de l'indépendance. Il s'empresse d'aller visiter ce Mazzini, le soi-disant patriarche de la *Jeune Italie*, qui, ainsi qu'un satrape d'Orient, était étendu sur un sofa, ayant à côté de lui une tasse de café, fumant avec gravité une longue pipe turque, et poussant par intervalles de petits nuages de fumée, qui, sans doute, portaient au ciel l'idée qui doit renverser l'Autriche. A peine a-t-il aperçu Dandolo, qu'il s'en retourne et lui dit : « Comment ! toi ici ! et pourquoi n'es-tu pas au combat ? » Le jeune homme offensé lui répond aussitôt : « Depuis cinq mois je combats et j'expose ma vie, pendant que tu t'es contenté de manger, de dormir en paix, de boire ton café et de fumer ta pipe, et puis de t'enfuir lâchement, sans oser regarder l'ennemi en face ! »

Dernières nouvelles. — Le jour commence à se faire au travers des incroyables exagérations qui ont accompagné la nouvelle de l'occupation de Messine par les troupes Napolitaines.

On écrit de Messine, 10 septembre : « L'incendie a cessé ; la sécurité des personnes et des propriétés, garantie aux habitants, fait rentrer la population émigrée. »

« Le gouvernement municipal est installé, Melarzo a fait sa soumission : le vapeur le *Vésuve* a été capturé : les croisières sont actives sur les côtes. »

« La flotte est partie de Messine se dirigeant vers le sud. C'est Catane qui paraît être le but de leur mouvement. »

Les nouvelles qui précèdent résultent de dépêches télégraphiques reçues à Naples.

Le *Corriere Mercantile* affirme qu'un grand nombre de soldats napolitains ont trouvé la mort sous les ruines des édifices renversés par les mines préparées à l'avance.

Naples, 9 septembre. — Les rixes continuent entre les lazzaroni constitutionnels et les royalistes. Le 7 a été un jour de trêve ; mais le 8 la lutte a recommencé.

Ancône, 10 septembre. — Hier, à 8 heures du soir, l'escadre royale commandée par Albinis est approchée du port. La libre pratique lui a été accordée.

A bord des bâtiments sardes se trouvaient les trois bataillons de réserve de Savoie et Savone.

Les troupes forment un total de plus de 2,000 hommes, sous le commandement du général de la Marmora.

Ainsi Venise n'est plus gardée que par les troupes vénitiennes.

Autriche. — La députation hongroise n'a pas réussi dans sa démarche. Elle va repartir immédiatement pour Pesth.

Les Hongrois ayant demandé des troupes contre les Croates, le ministre a répondu : « Nous n'avons pas de troupes. — Alors, répondit l'interlocuteur, nous formerons un gouvernement provisoire en dehors de l'Autriche. — Dans ce cas, reprit le ministre, nous aurons des troupes. »

AUTRICHE. — Selon la *Gazette autrichienne*, l'empereur aurait promis aux députés hongrois tous les secours en son pouvoir, en vue du maintien de l'intégrité de la Hongrie. S. M. saisirait la première occasion qui s'offrirait de visiter Pesth. Cette réponse n'aurait pas satisfait les députés qui s'apprétaient à repartir.

— D'après une statistique de la *Gazette de Goritz*, la force de l'armée autrichienne en Italie s'élève à 165,985 hommes. Si l'on déduit de ce chiffre les prisonniers, les tués, les malades et les blessés, ainsi que les troupes restées en garnison, il restera à peine à mettre en campagne 100,000 hommes, dont 80,000 au plus à la disposition immédiate du maréchal Radetzki.

D'un autre côté, on prétend que Charles-Albert compte pouvoir disposer de 100,000 hommes.

ESPAGNE. — On nous écrit des frontières de la Catalogne, le 9 :

Cabrera est toujours dans la province de Vich. On assure que son état de santé ne lui permet pas de continuer à jouer le rôle de chef de partisans.

ALLEMAGNE. — Au début de la séance de l'assemblée de Francfort, du 12, M. Stedtman a annoncé que, dans les commissions réunies, douze voix s'étaient prononcées pour le rejet, et dix seulement pour l'acceptation de l'armistice de Malmoë.

L'assemblée a ensuite refusé, par 219 voix contre 208, l'urgence pour une motion tendante à ce que l'assemblée nationale envoyât une députation au ycaire de l'empire, pour le prier de hâter la fin de la crise ministérielle. Il en est de même de la motion de M. Schloffel, tendante à déclarer que la conduite tenue par la Prusse dans la question de l'armistice est un attentat contre l'honneur de l'Allemagne.

PRUSSE. — La démission du cabinet a été acceptée par le roi. Communication officielle en a été donnée à l'Assemblée dans la séance du 11. La réponse faite par Frédéric-Guillaume à ses ministres a causé une assez vive agitation et mérite en effet d'être remarquée.

Le roi accepte la démission, mais il semble vouloir indiquer qu'il cède à regret. Il déclare partager complètement l'opinion des membres du cabinet démissionnaire, sur la question qui a motivé leur retraite. Du reste, la crise ministérielle continuait le 11.

PRUSSE. — Des correspondances particulières de Berlin présentent la situation de cette ville comme fort grave.

Quatre cents paysans sont arrivés de la Poméranie, province jadis royaliste, avec l'intention de protéger au besoin l'Assemblée nationale.

Le bruit s'est répandu que le roi, afin d'éviter au futur ministère cette grave difficulté de l'ordre du jour à l'armée, publiera lui-même, en sa qualité de généralissime, une proclamation qui reproduirait le sens des votes du 9 août.

On écrit de Paris, 16 septembre.

« Le gouvernement a pris en conseil la résolution de protéger Venise par la force contre toute attaque et toute occupation de la part de l'Autriche. »

Bulletin parisien.

L'article suivant du *National* a donné lieu aujourd'hui à une discussion très-vive, dans l'Assemblée nationale, par suite d'interpellations adressées par M. Baze, au ministre de l'intérieur.

Les luttes effroyables de juin, l'émission de certaines doctrines socialistes, l'état du commerce et la misère publique ont

produit dans certains départements une réaction aveugle contre le principe républicain lui-même. Il paraît que le général Cavaignac a cru devoir prendre une mesure destinée à éclairer les départements sur les intentions véritables de l'Assemblée et du pouvoir lui-même, propre en un mot à ramener les opinions égarées : un certain nombre de représentants auraient été convoqués ce matin chez le président du conseil, qui les aurait priés d'accepter une mission dans les départements. Cette mission serait toute de conciliation, et elle aurait aussi pour objet de faire connaître au gouvernement le véritable état de l'opinion et de l'administration dans les départements.

On cite parmi les représentants auxquels cet article fait allusion MM. Havin, Grevy, Lignier et Dupont (de Bussac).

— MM. de Girardin, de Boissy et Delessert écrivent ce matin à différents journaux pour annoncer qu'ils ne se désistent en aucune façon de leur candidature.

— On a placardé ce matin en divers lieux une adresse aux électeurs de Paris, signée Auguste Blanqui, et datée du donjon de Vincennes.

— M. Cabet fait afficher sa profession de foi sur les murs de Paris. Il y déclare qu'il réclame l'accomplissement de toutes les promesses du gouvernement provisoire ; la suppression de la misère ; enfin, la reconnaissance des droits des femmes et la suppression des exclusions prononcées contre elles.

Une affiche collective pour les candidats de la démocratie sociale, MM. Raspail, Cabet et Thoré, fait un appel aux femmes pour leurs influences légitimes au profit de ces élections.

— On dit que, dans certaine réunion de journaux, il avait été question de remplacer le nom de M. Edmond Adam par celui de M. Bugeaud, et que c'est le *Journal des Débats* qui a résisté à cette velléité et l'a fait échouer.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la Séance du 14 septembre.

Adoption du 3^e article ainsi modifié : « La demeure de toute personne, habitant le territoire français, est inviolable. »

« Il n'est permis d'y pénétrer que selon les formes et dans les cas prévus par la loi. »

Adoption de l'art. 4 ainsi conçu :

« Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels. »

« Il ne pourra être créé de commissions et de tribunaux exceptionnels, sous quelques titres et quelques dénominations que ce soit. »

Une discussion du plus haut intérêt s'engage sur l'art. 5 qui porte que la peine de mort, en matière politique, est abolie.

MM. Coquerel, Paul Rabuan et de Tracy demandent l'abolition de la peine de mort en toutes matières.

M. de Trédern est d'avis que cette peine soit maintenue au moins dans nos codes militaires.

MM. Lagrange et Laboulle parlent dans le même sens que MM. Coquerel, Paul Rabuan et de Tracy.

M. Vivien, rapporteur, demande que cette abolition soit ajournée jusques à la révision du Code pénal.

M. Victor Hugo prononce de belles et généreuses paroles en faveur de l'abolition complète.

M. Aylies combat à regret la proposition et se fonde sur des raisons de sécurité sociale.

M. Victor Lefranc vote pour l'amendement de M. Coquerel.

M. Freslon, éprouvant le besoin de former sa conviction, demande que la discussion soit renvoyée à lundi 18.

Accordé.

La séance est levée.

Séance du 16 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. PAGERRE, V.-P..

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre signée de MM. Garnier-Pagès, Bristat et Léon de Malleville, annonçant la mort de M. d'Aragon, décédé hier. (Sensation douloureuse).

Il ajoute quelques paroles, dans lesquelles il rappelle les services déjà rendus par M. d'Aragon, à la France et à la liberté, et déplore la perte cruelle que vient d'éprouver l'Assemblée dans la personne de cet excellent collègue, frappé dans la force de l'âge et au milieu des jouissances d'une grande fortune.

L'Assemblée, par son assentiment, s'associe à cette manifestation.

Le corps devra être transporté dans le département du Tarn; il est procédé au tirage au sort de la grande députation qui devra assister demain, à dix heures du matin, au service funéraire, et accompagner le corps jusqu'aux chemins de fer d'Orléans.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de 1847, 1848 et des exercices clos.

Personne ne demandant la parole sur la discussion générale, on passe au vote des articles :

« Art. 1^{er}. Il est alloué sur l'exercice 1847, au-delà des crédits accordés par la loi de finances du 3 juillet 1846 et diverses lois spéciales, des crédits supplémentaires montant à 51,956,601 fr. 22 c., conformément à l'état ci-annexé. »

Cet article, avec le tableau A, est adopté sans observation.

« Art. 2. Il est accordé sur le même exercice 1847, des crédits extraordinaires montant à la somme de 11,822,344 f. 11 c. conformément aux états C et B ci-annexés. »

Adopté.

Les autres articles du projet sont adoptés sans discussion.

M. Baze a la parole pour des interpellations. (Mouvement de curiosité.)

M. Baze. Je viens, après avoir prévenu M. le ministre de l'intérieur, lui adresser des interpellations sur un fait qui a acquis quelque crédit dans les conversations particulières, et qui a été, pour ainsi dire, confirmé par un article de journal.

D'après ce journal, il paraîtrait qu'un certain nombre de représentants auraient été convoqués chez M. le président du conseil pour se charger d'une mission dans les départements; mission toute de conciliation et qui aurait un double objet, celui de faire connaître l'état de l'opinion dans le pays, et en même temps de faire connaître au pays les sentiments de l'Assemblée nationale et du gouvernement.

Si cela était reconnu par le gouvernement, j'aurais alors à l'interpeller sur l'influence qu'une telle démarche pourrait avoir. J'attends la réponse du ministre.

M. Sénard, ministre de l'intérieur. J'accepte l'interpellation, et je réponds immédiatement sur le fait qui en fait l'objet et sur la pensée qui a présidé aux résolutions que nous allons vous faire connaître.

Je mets d'abord de côté les appréciations du journal qu'on a cité; le gouvernement n'a fait à cet égard aucune communication, il n'en avait aucune à faire.

Je vais donc m'expliquer en dehors des réflexions d'un journal qui m'est complètement étranger.

Une voix. C'est le National!

M. Sénard. J'ignorais même de quel journal il s'agissait. On me dit que c'est le National; je répète: Ces réflexions émanent d'un journal qui nous est complètement étranger; je déclare que le National notamment nous est complètement étranger; c'est un journal indépendant, qui a ses impressions personnelles, et je pense qu'il n'est pas mal de faire ici cette déclaration, qui laisse à un organe de l'opinion publique toute son indépendance et au gouvernement toute son initiative.

Je réponds au fait qu'on vient de citer. Nous sommes dans une position telle, nous vivons dans des circonstances si difficiles, que nous devons hâter le moment où une administration compacte et homogène réalisera le problème qui nous occupe avant tout, de faire aimer la République, et de réunir tous les Français dans un même amour pour le gouvernement républicain. (Très-bien!)

La solution du problème est dans une bonne administration marchant avec ensemble. Cette administration a des branches nombreuses. Quand les hommes viennent au pouvoir, et trouvent un personnel composé dans un esprit qui ne peut manquer d'être en partie hostile à ce gouvernement même, car ce personnel a été nommé sous la monarchie, ils éprouvent le besoin de s'éclairer sur la situation de ce personnel.

Il y avait sous la monarchie des fonctionnaires qui servaient la France plutôt que la monarchie; ils ont pu dans les premiers moments, n'être pas distingués de ceux qui s'étaient inféodés à la faction qui gouvernait le pays; on a pu conserver des hommes hostiles au principe républicain, dans une pareille situation. Fera-t-on un crime au gouvernement d'employer tous les moyens possibles pour s'éclairer sur des faits, à un moment où le gouvernement avait surtout besoin d'aller vite?

Maintenant, cette administration nouvelle que nous avons cherché, par tous les moyens, à faire la meilleure possible, est en marche, j'espère que le pays suivra son impulsion.

Mais vous comprenez que dans la situation où nous sommes, il faut que nous tâchions d'aller vite et en avant.

Que fallait-il faire pour cela? Chercher à nous rendre compte de l'esprit des populations, du crédit public; il fallait nous informer si nos instructions étaient bien comprises, bien exécutées, bien accueillies par les populations.

A quoi un gouvernement, en pareille occurrence, doit-il chercher à arriver comme moyen? A constituer une inspection générale (murmures), un contrôle élevé pour connaître les ressources et les charges du pays. Dans cette situation, le gouvernement ayant besoin de se renseigner...

M. Charamaule. L'Assemblée nationale est pour quelque chose aussi.

Un autre membre. L'Assemblée nationale est ici.

M. Sénard. Je recueille ces interruptions, quelle qu'en soit la pensée; elles me sont précieuses parce qu'elles sont toute notre pensée aussi. On dit: L'Assemblée est ici. Aussi, ne l'avons-nous pas oubliée. Oui, l'Assemblée nationale est tout; nous ne sommes, nous, quelque chose que par délégation de l'Assemblée, et vous allez voir que nous n'avons pas oublié notre origine, que nous sommes toujours heureux et assurés d'y retourner.

Nous nous sommes dit: Il faut un examen approfondi du pays, une inspection... (Murmures) faite par des yeux sûrs, par ceux qu'il faut, à la fois, une recherche, un examen, et dans cette pensée nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas nous adresser à d'autres qu'à des membres de l'Assemblée nationale.

Quelques voix. Qui? qui? (Agitation. — Des interruptions se croisent. — Longue agitation.)

M. Sénard. Je m'étonne de ces interruptions; il me semble que je réponds à ceux des membres qui m'ont interrompu, et qui ont dit: L'Assemblée nationale est là!

J'en appelle à tous les hommes pratiques. Nous ne pouvons, sans qu'au pouvoir, être assez sûrs de nos rapports individuels,

de notre correspondance individuelle pour juger les départements dont nous sommes tous éloignés. Si j'avais besoin d'insister sur le danger que peut receler l'insuffisance des rapports éloignés, je prierais ceux de mes collègues avec lesquels je me trouve en continuelles relations, de se rappeler combien de renseignements contradictoires me sont donnés par des hommes du même département.

Maintenant que je vous ai fait entrevoir le motif de convenance qui nous a fait tourner nos regards vers l'Assemblée nationale, pour avoir des aides intelligents et puissants qui nous fassent connaître le véritable état du pays, qu'il me soit permis de vous dire que nous pouvions également nous adresser à elle. Vos décrets prouvent qu'il n'y a pas impossibilité entre le titre de représentant et une mission dans les départements. Pour nous, il nous a paru qu'il était plus convenable, disons le mot, plus respectueux de ne pas nous adresser, pour de telles missions, en dehors de l'Assemblée nationale. (Oui! oui! — Non! non! — Nouvelle agitation. — Interruption.)

Je répète que rien ne me paraît plus respectueux, que de venir demander secours à ceux de nos collègues qui nous ont pris sur nos bancs, pour nous confier le pouvoir, pouvoir que, pas plus qu'eux, nous n'avions désiré, et de leur dire: venez vous associer à nous pour connaître l'état du pays.

Qu'il me soit permis encore de répondre à un mot contre lequel je dois protester. On a prononcé le mot de coterie. (Rumeurs diverses.) Je veux qu'il soit bien compris, bien entendu que ceux qui ont lancé le mot n'ont pas pu en comprendre la portée. Et, en effet, c'est qu'aucun choix n'a encore été fait pour les missions dans les départements. (Étonnement. — Rumeurs diverses. — Nouvelle et longue interruption.)

Je vous dit le but que le gouvernement s'était proposé et les moyens qu'il avait cru devoir prendre: j'ajoute que ce choix fait parmi les membres de l'Assemblée serait, dans notre pensée, capable de ranimer l'esprit public en propageant dans toute la France le sentiment de confiance et de foi dans l'avenir de la République, qui est dans toutes vos âmes, avenir que tant de factions s'empressent de troubler, et que l'union intime du gouvernement et de l'Assemblée peut seule rendre seroin. (Très-bien!)

M. Baze. Le gouvernement nouveau rencontre des difficultés, dit-on, les rouages de l'administration sont entravés, on veut donner plus d'homogénéité à cette administration; nous sommes d'accord sur ce point avec le gouvernement, et certes nos conseils ne lui ont pas manqué pour marcher dans cette voie. (Rumeurs diverses.)

Quelles sont les sages mesures auxquelles l'Assemblée n'a pas donné son concours? Qu'on ne vienne donc pas dire que le gouvernement a besoin d'aller chercher au-dehors une force qui lui manque dans cette enceinte. (Non! non! ce n'est pas cela!)

On nous dit que c'est à l'Assemblée même qu'on s'adresse, c'est là précisément ce qui fait la difficulté entre le gouvernement et nous.

Plusieurs voix. Qui, vous?

M. Baze. Vous ne connaissiez pas même le fait, il ne vous a été révélé que par mon interpellation, et cependant on nous dit qu'on s'est adressé à l'Assemblée; non, ce n'est pas à l'Assemblée qu'on s'est adressé, mais à des membres de l'Assemblée. (Eh bien!)

Est-ce donc la même chose? Je soutiens que non: le pouvoir y a-t-il bien songé? Le moment où nous nous occupons de fonder la République, en votant sa constitution, était-il bien choisi pour éloigner un certain nombre de membres de cette Assemblée?

Cette mesure est une réminiscence de mesures semblables prises à une autre époque pour le salut public. Comment peut-on espérer que ces envoyés sauveront le pays, en accomplissant une mission pour laquelle ils n'ont pas mandat de l'Assemblée. (Interruption.)

M. Runiguer se lève et veut prononcer quelques paroles. (N'interrompez pas! A l'ordre! à l'ordre!)

M. Baze. C'est ici que nous devons fonder la République, nous n'avons pas d'autre mission. (Bruit.)

Si des représentants doivent être envoyés dans les départements pour ranimer l'esprit public, pour examiner la marche de l'administration, cette mission devait leur être donnée par l'Assemblée; ce n'était pas le gouvernement qui devait la leur conférer.

On prend 25 ou 30 membres sur les bancs de cette Assemblée, on leur confère une mission dont nous ne connaissons pas le programme; au lieu de donner ainsi la paix au pays, on risquera d'allumer des divisions. (Dénégations Si! si!)

Les populations se demanderont avec effroi quel péril court le pays pour qu'on use d'un remède aussi extraordinaire. (Interruption.)

Les choix du gouvernement auront une immense signification politique; il établira des distinctions et des catégories entre des hommes qui professent tous les mêmes sentiments.

Plusieurs voix à gauche. Non! non!

Voix nombreuses. Si! si! A l'ordre!

M. Baze. Oui, cette mesure introduirait dans cette Assemblée une division funeste; je termine en demandant à l'Assemblée de ne pas se fractionner, de ne pas se diviser, de ne pas souffrir qu'on donne un mandat spécial à des hommes qui, comme nous tous, ne tiennent et ne doivent tenir leur mandat que du peuple.

M. Sarrans jeune pense que l'Assemblée ne peut être privée convenablement d'une partie de ses membres, au moment de la discussion du pacte constitutionnel.

M. de Falloux. La République n'a plus à se fonder: elle a été fondée le 4 mai quand nous nous sommes réunis; le 15 mai, quand, après son envahissement, elle s'est retrouvée tout entière; et enfin le 23 juin quand elle s'est posée en permanence en face de l'insurrection.

M. de Falloux discute la convenance de la mission dont on veut investir des représentants. Se présenteront-ils dans les provinces au nom de l'Assemblée ou au nom du ministère?

Nouvelles locales.

Avant-hier, dans la soirée, un malheureux accident a eu lieu dans la rue Bonneveau; une enfant de sept à huit ans que sa mère avait imprudemment laissée seule pour vaquer à ses affaires, s'étant trop approchée du feu qui était sous la cheminée, ses vêtements s'en-

flammèrent et des cris perçants se firent entendre, un voisin qu'une grave indisposition retenait au lit, eut le courage de se lever et, dans le simple appareil où il se trouvait, il porta les premiers secours à la malheureuse enfant, qui aurait infailliblement péri dans les flammes.

— Depuis quelques jours, la police se livre de nouveau à des expériences pour reconnaître la bonne ou mauvaise qualité du lait destiné à l'approvisionnement de notre ville. Malheur à celui qui ne remplît pas les conditions imposées par l'inflexible lactomètre. La rue se transforme alors en voie lactée, et ce n'est certainement pas aux laitières prises en flagrant délit de fraude qu'il faudrait demander un brevet d'infailibilité pour l'instrument expérimentateur, qui jouit cependant, à juste titre, de la confiance général.

— On lit dans le Censeur.

« Un accident affreux vient d'enlever au barreau de Lyon un de ses membres les plus honorables. Samedi matin, M. Desprez, avoué à la cour d'appel, se rendait à Saint-Laurent-de-Chamousset avec sa femme et ses deux fils. Au moment d'arriver, à peine à deux cents pas de chez lui, sa voiture fut renversée rudement, sans que l'on sache encore s'il faut attribuer cette chute à l'imprudence du cocher ou à la fougue du cheval. Le choc fut si violent que M^{me} Desprez et son fils aîné furent jetés à dix pas de la voiture; le second fils a eu une jambe cassée. Quant à M. Desprez, il n'a pas même donné signe de vie; il avait la tête fracassée, et la mort a été instantanée.

« Ce douloureux événement a quelque chose de fatal. M. Desprez est le même qui l'année dernière, à la même époque, presque jour pour jour, a eu le bras gauche emporté d'un coup de fusil à la Demi-Lune, en se rendant à Saint-Laurent-de-Chamousset. Une consolation reste au moins à sa famille désolée; aussi distingué par sa modestie que par son talent, il emporte l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Suffrage universel. — La Chronique de Libourne constate un fait qui vient de se produire aux élections des membres du conseil d'arrondissement pour le canton de Libourne.

Les électeurs avaient été divisés en trois sections: la première comprenant la commune de Libourne seulement; les deux autres, les communes des environs qui ne comptent pas moins de 4,000 électeurs. Pour les deux sections des communes rurales, il a été impossible de composer les bureaux, et les présidents sont restés seuls depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Un certain nombre de citoyens s'est présenté pour voter, mais les présidents qui n'étaient assistés d'aucuns scrutateurs et qui n'avaient pas de secrétaires, n'ont pu recevoir les votes; plusieurs électeurs ont fait constater qu'ils s'étaient présentés pour voter et qu'ils n'avaient pas pu user de leurs droits. Une commune seule a fait l'élection.

Les détenus de Vincennes. — M. Blanqui est au premier étage, Albert et Barbès au deuxième, le général Courtais au troisième; Sobrier est au quatrième et M. Raspail au cinquième. Tous, excepté Raspail, sont fort calmes. Il est vrai qu'ils n'ont pas trop à se plaindre des rigueurs de leur détention; leur ameublement est modeste; il se compose de deux matelas, de deux chaises et d'une petite table.

Mais à l'ordinaire austère de la prison, les détenus peuvent, (à leurs frais), ajouter un supplément de table; à cet effet, un cuisinier est attaché au service du château; ce cuisinier, dit-on, ne fait guères moins de cent francs de recette par jour. Plusieurs des accusés de mai, et notamment Barbès, sont dans une situation de fortune satisfaisante. Sobrier, dont la lecture de l'Evangile et une sorte d'illumination religieuse ont armé le fanatisme politique, s'est écrié, lorsqu'on lui a dit que Proudhon reniait Dieu: « Il est bien heureux ou bien fort de pouvoir se passer de Dieu! je n'ai jamais pu m'en passer moi! »

Instruit par les journaux qu'il reçoit, ainsi que ses co-accusés, et par la conversation de ceux qui le visitent, des entraves apportées à la presse, il s'est écrié: Ils sont aussi insensés, en cherchant à museler la presse pour rétablir le crédit, que s'ils voulaient abattre le génie de la liberté, place de la Bastille, et en monnayer le cuivre pour obtenir des louis. »

Elections générales.

Voici le résultat des élections dans les six sections de Lyon. Nous pensons demain faire connaître le résultat définitif.

| | |
|----------------|--------|
| M. Raspail | 23,626 |
| Rivet | 14,768 |
| Louis Napoléon | 5,000 |

A VENDRE une collection du grand *Moniteur* bien complète de 1826 à 1844; on la diviserait au besoin par années; prix très-modéré. — S'adresser au bureau du *Novelliste Lyonnais*, petite rue Longue, n° 1.

Extraits des Journaux Français et Etrangers.

LYON. — IMPR. DE DUMOULIN ET ROMET.

Rue St-rome, 6.